

CHAMPIONNATS SUISSES 2008

1. Conditions de participation

1.1 Catégorie Espoirs et Minimes

Filles

Dès réception de l'ensemble des inscriptions et s'il y a plus de 36 participantes, la commission Figure partage les concurrentes en deux groupes selon leur date de naissance:

Espoirs: filles nées entre le 1.7.1994 et le 30.6.1995

Minimes: filles nées après le 30.6.1995.

Programme court

Dans les deux catégories, toutes les participantes patinent le programme court (max. 2.30 minutes).

Programme libre

Dans les deux catégories, toutes les participantes patinent le programme libre. Les deux catégories sont jugées par deux jurys et deux panels techniques différents. La catégorie Minimes est soumise aux mêmes exigences que la catégorie Espoirs. Ainsi, deux titres de Championne Suisse seront attribués.

La championne Suisse Minimes est promue en catégorie Espoirs et ne peut défendre son titre. Les patineuses classées 2^{ème} et 3^{ème} des Championnats Suisses Minimes 2007 peuvent être promues en catégorie Espoirs.

La championne Suisse Espoirs 2007 peut être promue en catégorie Cadets, indépendamment des exigences d'âge ou de tests.

Une suppression ou diminution du temps d'entraînement est possible si le nombre de patineuses est trop important.

Garçons

Tous les garçons patinent dans la même catégorie (Espoirs).

Le champion Suisse Espoirs peut défendre son titre, à condition qu'il remplisse les exigences d'âge selon les règlements techniques de l'USP.

Le champion Suisse Espoirs 2007 peut être promu en catégorie Cadets, indépendamment des exigences d'âge et de tests.

Les garçons patinent le programme court (max. 2.30 minutes) et le programme libre.

1.2 Catégorie Cadets

Programme court

Filles

Toutes les participantes patinent le programme court (max. 2.30 minutes).

Programme libre

Toutes les participantes patinent le programme libre.

La championne Suisse Cadets peut défendre son titre, à condition qu'elle remplisse les exigences d'âge selon les règlements techniques de l'USP.

La championne Suisse Cadets 2007 peut être promue en catégorie Juniors, indépendamment des exigences d'âge et de tests.

Garçons et couples

Les garçons et les couples patinent le programme court (max. 2.30 minutes) ainsi que le programme libre.

Les champions Suisses Cadets peuvent défendre leur titre, à condition qu'ils remplissent les exigences d'âge selon les règlements techniques de l'USP.

Les champions Suisses Cadets 2007 peuvent être promus en catégorie Juniors, indépendamment des exigences d'âge et de tests.

1.3 Catégorie Juniors et Seniors B

Dames

Programme court

Tous les Juniors et Seniors B patinent le programme court (max. 2.50 minutes).

Programme libre

Les Juniors patinent le programme libre en deux groupes différents selon le classement du programme court (à partir de rang 25 et rangs 1 - 24). Les patineuses classées 1 - 24 du programme court patinent le libre dans la grande finale pour l'obtention du titre de Championne suisse Juniors. Les patineuses à partir du 25^{ème} rang patinent le libre dans la petite finale. Pour la petite finale un classement séparé est établi.

Les Seniors B patinent le programme libre en un groupe.

Les championnes Suisses Juniors et Seniors B peuvent défendre leur titre, à condition qu'elles remplissent les exigences d'âge selon les règlements techniques de l'USP.

La championne Suisse Juniors 2007 peut être promue en catégorie Elite, indépendamment des exigences d'âge et de tests.

Messieurs et Couples

Les Messieurs et les Couples patinent le programme court (max. 2.50 minutes) ainsi que le programme libre.

Les championnes Suisses Juniors et Seniors B peuvent défendre leur titre, à condition qu'elles remplissent les exigences d'âge selon les règlements techniques de l'USP.

Les champions Suisses Juniors 2007 peuvent être promus en catégorie Elite, indépendamment des exigences d'âge et de tests.

1.4 Catégorie Elite***Dames*****Programme court**

Toutes les participantes patinent le programme court (max. 2.50 minutes).

Programme libre

Toutes les participantes patinent le programme libre.

Messieurs et Couples

Les messieurs et les couples patinent le programme court (max. 2.50 minutes) ainsi que le programme libre.

2. Dispositions générales**2.1 Nouveau: Tirage au sort pour le programme court**

A partir de la saison 2007/2008, les participants - indépendamment de leur nombre - seront partagés en deux groupes pour le tirage au sort du programme court selon le nombre de points du "Personal Best". Les patineurs avec un nombre de points peu élevé tireront les numéros de départ de la première partie de la compétition, et les patineurs avec des nombres de points plus élevés patineront le programme court dans la deuxième partie. Lors d'un nombre impair de participants, le groupe avec les "Personal Best" plus élevés sera plus grand. La répartition des groupes d'échauffement sera fait après le tirage au sort, ainsi, un groupe mixte peut se créer au milieu du nombre de participants.

Pour l'établissement du nombre de points "Personal Best" les critères suivants sont observés:

- Le résultat des Championnats suisses de l'année précédente (actuellement 2007)
- les concours Swiss-Cup avec programme court et libre de la saison courante (actuellement 2007/2008), lesquels ont lieu avant les Championnats suisses
- les résultats des compétitions ISU qui ont eu lieu avant les Championnats suisses respectifs

2.2 Annonce, organisation, jurys et panels techniques

Les Championnats Suisses sont annoncés par l'USP. Leur organisation est effectuée par une association régionale ou un club en étroite collaboration avec l'USP.

Tous les jurys et les panels techniques sont convoqués par l'USP.

Pour tout complément d'information, se référer aux règlements techniques de l'USP.

2.3 Subvention de l'USP (selon convention signée avec l'USP)

L'USP prend en charge:

- CHF 100.-- par heure de glace pour les Championnats Suisses (entraînements officiels et concours). Le club organisateur doit envoyer à l'USP un justificatif original de la facture de la glace;
- le voyage, le logement et les repas des jurys et des panels techniques;
- les médailles des trois premiers classés par catégorie.

2.4 Finances d'inscription

Les finances d'inscription sont payables au plus tard aux dates indiquées dans les annexes 1 sur le compte de l'USP CCP 84-5561-2, le timbre postal faisant foi. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée. Si nécessaire, des bulletins de versement peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'USP (tél. 031 / 359 73 60; E-mail: info@swissiceskating.ch).